

INSCRIPTIONS 2025-2026

DANS LES ECOLES PUBLIQUES



La ville de Sin le Noble dispose de :

- 2 écoles maternelles
- 2 écoles élémentaires
- 5 écoles primaires (chacune avec maternelle et élémentaire).

Celles-ci sont sectorisées par quartier de la façon suivante :

• LES EPIS & LE RAQUET

- Groupe scolaire Paulette Deblock

• LE PUIITS DU MIDI & GARE

- Ecole primaire Paul Langevin

• LA SUCRERIE & LE NIVEAU

- Ecole primaire de la Sucrierie

• LA BRASSERIE / SAINT JOSEPH

- Ecole primaire Roger Salengro

• LE BIVOUAC & HAUT DE SIN

- Ecole maternelle Joliot Curie
- Ecole élémentaire Molière

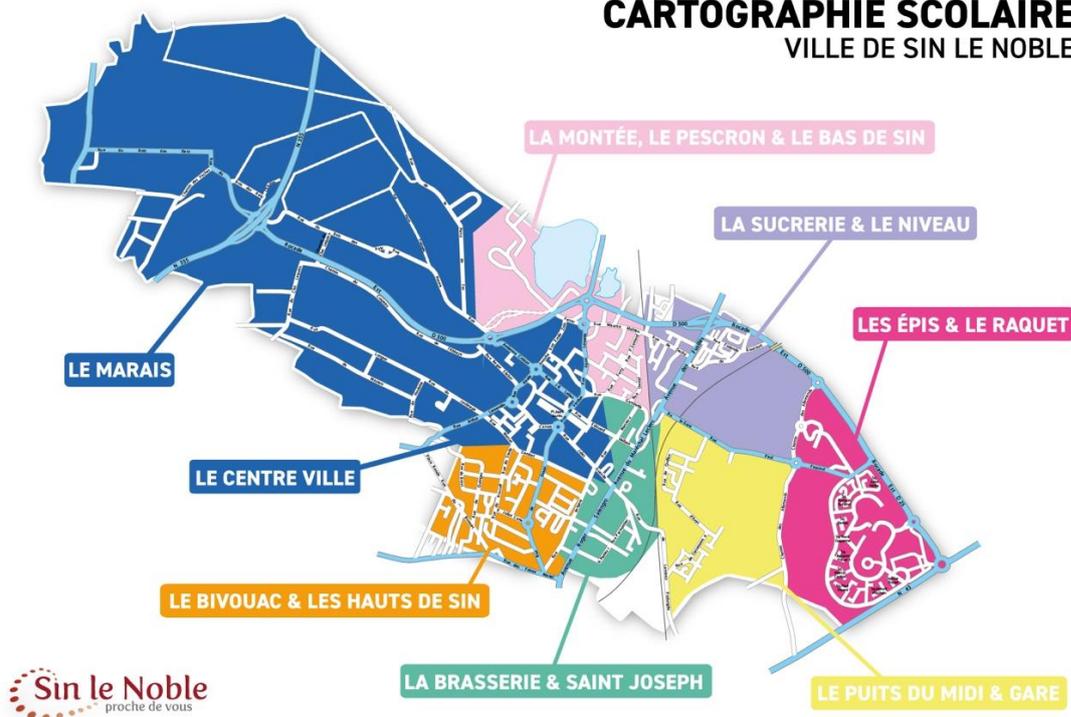
• LE CENTRE VILLE

- Groupe scolaire Jean Jaurès :
 - Ecole maternelle Jean Jaurès
 - Ecole élémentaire Jean Jaurès Place et rue Dannay

• LA MONTEE, PESCRON & BAS DE SIN

- Ecole maternelle Suzanne Lanoy
- Ecole élémentaire Suzanne Lanoy

CARTOGRAPHIE SCOLAIRE VILLE DE SIN LE NOBLE



A SAVOIR :

Tous les enfants nés avant le 1er janvier 2022 auront une place en septembre 2025. Pour les enfants de 2023, le nombre de places en Toute Petite Section (TPS) étant limité, les enfants seront sur liste d'attente. Nous ne pouvons garantir aucune des inscriptions. En fonction des places disponibles, les parents seront prévenus vers fin juin de l'admission de leur enfant. Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

DÉROULEMENT DE LA PROCEDURE EN LIGNE DES INSCRIPTIONS POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE ET LES DEMANDES DE DEROGATIONS A LA CARTE SCOLAIRE

1 MON ENFANT EST-IL CONCERNE ?

OUI SI...

- ✚ Entrée en maternelle : l'instruction est obligatoire dès 3 ans
- ✚ Arrivée sur la commune ou déménagement dans un autre quartier de Sin le Noble
- ✚ Les enfants dont la famille habite à Sin le Noble et qui a obtenu **un avis favorable** à une demande de dérogation de secteur
- ✚ **ATTENTION :** *Si votre enfant ne change pas d'école, l'inscription n'as pas besoin d'être renouvelée tous les ans.*



2 CERTIFICAT DE PRE-INSCRIPTION

Pour obtenir le certificat de pré-inscription, veuillez remplir le formulaire disponible sur le portail famille et/ou le site officiel de la mairie **entre le 17 FEVRIER et le 31 MAI 2025**, et nous faire parvenir les pièces justificatives **OBLIGATOIRES**. Si votre dossier est complet, le service éducation et sports vous délivrera, par mail, un certificat de pré-inscription vous indiquant l'école de secteur où est affecté l'enfant.

3 INSCRIPTION DEFINITIVE A L'ECOLE

Pour inscrire définitivement votre/vos enfant(s), vous devrez finaliser l'inscription auprès du Directeur de l'école indiqué sur le certificat de pré-inscription. Un document vous sera transmis avec le certificat de pré-inscription vous indiquant la marche à suivre. Cette finalisation pourra se faire jusqu'au **13 JUIN**.

S'il vous est impossible de saisir le formulaire en ligne, vous pouvez prendre rendez-vous auprès du service éducation afin d'établir le certificat de pré-inscription.

Service Éducation :

**Maison de Quartier Nelson Mandela
163 rue Pierre Semard**

[Pièces justificatives obligatoires pré-inscription](#)

[Pièces justificatives obligatoires dérogation](#)

4 DEMANDE DE DEROGATION A LA CARTE SCOLAIRE

ATTENTION :

La demande de dérogation est une procédure d'exception. Elle est traitée par la commission d'examen et ne peut être accordée que si les motifs sont reconnus recevables et dans la limite des places disponibles. Elle sera examinée par la commission mi-juin et vous serez informé par mail de la décision à l'issue de cette commission.

Suis-je concerné ? OUI DANS LES CAS SUIVANTS...

- ✚ Une assistante maternelle réside à Sin le Noble ayant en charge mon enfant avant /ou après l'école
- ✚ Un parent réside à Sin le Noble ayant en charge mon enfant avant/ou après l'école
- ✚ Déménagement prévu sur la commune de Sin le Noble
- ✚ Rapprochement du lieu de travail
- ✚ Garde alternée d'un enfant dont l'un des deux parents réside à Sin le Noble
- ✚ Regroupement familial

Si votre demande correspond à l'une des conditions énumérées ci-dessus, vous pouvez poursuivre en saisissant le formulaire de dérogation sur le portail famille **avant le 30 MAI 2025. Passée cette date plus aucun dossier ne sera traité.**

